

DÉLIBÉRATION n° CR-30-03-2023-01 DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE



Séance du 30 mars 2023

Compte rendu de la Commission de la recherche
du 9 mars 2023

La Commission de la recherche

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le Code de la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé à la Commission de la recherche ;
- Vu la proposition présentée en Commission de la recherche ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte rendu de la Commission de la recherche du 9 mars 2023 est approuvé, conformément à la pièce jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 30 mars 2023
Le Vice-président de la recherche,
Président de la Commission de la recherche,

Yves GERVAIS

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 05-04-2023

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



Compte rendu de la réunion de la Commission Recherche

Séance du 9 mars 2023

Présents : Jean-Marc BERJEAUD ; Delphine BON ; Pascal BOURDON ; Noël BRUNETIERE ; Pascal CARATO ; Xavier DROUOT ; Afsaneh GAILLARD ; Jean-Pierre GAZEAU ; Christophe GENDREAU-TOUCHAIS ; Yves GERVAIS ; Jean-Claude LECRON ; Théo MARTINEAUD ; Aubin PENNA ; Yannis POUSSET ; Catherine RANNOUX-WESPEL ; Catherine SZTAL-KUTAS ; Raphaël THUILLIER ; Karine VIGIER DE OLIVEIRA ; Alexandre VINCENT

Excusés : Olivier COUSSI ; Lucie KARAYAN-TAPON

Procurations :

**Marie-Paule BESLAND donne procuration à Yves GERVAIS ;
Denis LEMONNIER donne procuration à Yves GERVAIS ;
Laurence LETURMY donne procuration à Noël BRUNETIERE ;
Christophe MAGAUD donne procuration à Aubin PENNA ;
Laurence PIRAULT-ROY donne procuration à Yannis POUSSET ;
Thierry SAUZEAU donne procuration à Jean-Marc BERJEAUD ;
Cécile TREFFORT donne procuration à Alexandre VINCENT**

Invités : Laurent BRIZZI ; Vincent LE DUC

NB : Les annexes ne sont plus transmises en documents papier, mais seront à disposition sur l'Intranet une fois le compte rendu approuvé.

Ordre du jour

Commission Recherche en formation plénière :

I - Approbation du compte rendu de la Commission Recherche du 26 janvier 2023

II - Présentation du plan Climat - Laurent-Emmanuel BRIZZI, vice-président Vie de campus et patrimoine

III - Présentation de l'outil CAPLAB - Vincent LE DUC, chargé du Système d'information Recherche à la Direction de la Recherche et de l'Innovation

IV- Examen du projet de règlement intérieur de la MSHS

V - Informations diverses

VI - Questions diverses

Commission Recherche en formation restreinte :

Commission Recherche en formation restreinte aux professeurs, maîtres de conférences et personnels assimilés :

I - Examen des demandes de changement de laboratoire

II - Examen des demandes d'intégration au laboratoire FORELLIS

III - Examen des demandes d'association au laboratoire HERMA et à l'Institut Jean Carbonnier

IV - Questions diverses

Commission Recherche en formation restreinte aux personnels habilités à diriger des recherches :

I - Examen d'un recours contre une décision de refus de réinscription en thèse

II - Examen d'une demande d'autorisation à codiriger une thèse

III - Examen des demandes d'autorisation d'inscription et examen des propositions de désignation des rapporteurs et de jury en vue de la soutenance de l'habilitation à diriger des recherches

IV - Questions diverses

Yves GERVAIS ouvre la séance à 14h.

Commission Recherche en formation plénière :

Voir power-point de présentation en annexe.

I - Approbation du compte rendu de la Commission Recherche du 26 janvier 2023

Voir compte rendu en annexe.

La Commission Recherche approuve par 25 voix pour et 1 abstention le compte rendu de la Commission Recherche du 26 janvier 2023.

II - Présentation du plan Climat - Laurent-Emmanuel BRIZZI, vice-président Vie de campus et patrimoine

Voir power-point de présentation en annexe.

Laurent-Emmanuel BRIZZI est vice-président Vie de campus et patrimoine, en charge du Développement durable et de la Responsabilité sociétale. Il présente le plan Climat-Biodiversité et Transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de novembre 2022.

Avant de faire une présentation générale du plan et un focus sur la Recherche, il rappelle le cadre : Rapports GIEC & IPBES (2019), Recommandations du Haut Conseil pour le Climat (HCC), ...

Priorité gouvernementale : « Accélérer la transition bas-carbone et la résilience climatique, préserver la biodiversité et les écosystèmes »

- La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) : Contribution de la France à la mise en œuvre du « pacte vert » adopté par tous les pays de l'Union en juillet 2021 (Objectifs partagés : « Réduction des émissions de GES de 55% à horizon 2030 et de neutralité carbone à horizon 2050 »)

- Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC_2) (2018-2022) vise à adapter, d'ici 2050, les territoires de la France métropolitaine et d'outre-mer aux changements climatiques régionaux

- La Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) qui vise (pour 2030) à provoquer des changements de comportement afin de réduire la pression que nous exerçons sur la biodiversité (adoption de modes de vie plus adaptés).

- 21/04/2021 : Premier Ministre demande au MESR de mettre en œuvre un plan d'actions visant à répondre aux orientations particulières de la Stratégie Nationale Bas Carbone et du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

- La Loi « Climat et résilience » (22/08/2021) : MESR « veille également à la cohérence de la stratégie nationale de recherche avec la stratégie nationale bas carbone » (code de la recherche), « avec la stratégie nationale pour la biodiversité » (code de l'environnement) et « avec la stratégie nationale de santé » (code de la santé publique)

- La mission et le rapport « Jouzel » relative à l'enseignement de la transition écologique dans l'ESR

Ces plans et stratégies préconisent :

- un large partage des connaissances
- une science conçue et pratiquée avec et pour la société
- une expertise d'appui aux politiques publiques
- un apport essentiel de la recherche, de l'innovation et de la formation
- une approche pluridisciplinaire des sujets

Le plan Climat : de quoi parle-t-on ? :

- Rapport Jouzel (Février 2022) : « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur »
- Plan de sobriété (Rentrée 2022) :
 - . Circulaire Plan Sobriété (24/09/2022)
 - . Annonces de Bordeaux (20/10/2022) : lancer un plan d'opérationnalisation du rapport (mesure phare : mise à disposition, dès la rentrée universitaire 2023, de modules de formation « socle commun » sur les enjeux de la TEDS pour l'ensemble des étudiants de premier cycle)
- Plan Climat (Novembre 2022) :
 - . 3 Articles AEF (01/02/2023)

Plusieurs dépêches consacrées au plan climat du MESR (01/02/2023) :

3 dépêches AEF, détaillant les mesures du plan climat-biodiversité du MESR :

- Dépêche n°686760 consacrée aux enjeux de la formation à la transition écologique : « Plan climat-biodiversité du MESR : l'une des priorités sera de former tous les enseignants et dirigeants d'établissement »
- Dépêche n°686762 sur le pilotage du plan et les enjeux qu'il pose à la gouvernance des établissements pour prendre en compte et réduire leur empreinte environnementale : « Plan climat du MESR : les opérateurs devront baisser leurs GES de 2 % par an et les COMP intégreront un volet dédié »
- Dépêche n°686766 sur l'apport attendu de la recherche : « Le plan climat et biodiversité du MESR définit une stratégie pour mettre davantage les recherches au service de la transition »

Objectifs :

Le plan est articulé autour de 3 grandes missions :

- La production des connaissances :
 - . Eclairer les enjeux et les questions associées au changement climatique et à la biodiversité
 - . Mettre au point et valider les solutions (transition écologique)
 - . Eclairer la société (favoriser le débat public, conduite de politiques publiques)
- La transmission des savoirs (nouvelle offre de formation) :
 - . Construire les compétences pour relever les défis stratégiques bas-carbone, l'adaptation au changement climatique, la préservation et la gestion durable de la biodiversité
 - . Renouvellement des compétences dans les secteurs professionnels (nouveaux métiers)
- L'engagement résolu des opérateurs du MESR :
 - . Contribuer à la décarbonation des activités et à la sobriété énergétique (réduction consommation d'énergie, réduction impact environnemental (biodiversité))
 - . Mobilisation de tous les personnels et usagers au service de ces objectifs
 - . Encouragement à la prise d'initiatives de toutes les communautés d'acteurs de l'ESRI (approche coconstruite et participative)

Les premières actions du MESR :

En avance de phase de l'adoption du « Plan Climat/Biodiversité et transition écologique » :

- La Loi de Programmation de la Recherche (LPR) du 24 décembre 2020 (article 41), a introduit une nouvelle mission de contribution du service public de l'enseignement supérieur « sensibilisation et à la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable » (Code de l'éducation)
- L'usage stratégique des programmations de l'ANR ou de France 2030 pour soutenir les besoins de connaissances sur la transition écologique, le développement durable, la décarbonation des activités et les énergies décarbonées, la protection de la biodiversité
- L'association de la société à la définition des attentes, à la conduite des recherches et à l'appropriation de leurs résultats par la mise en place d'un plan d'actions Science Avec et Pour la Société (SAPS)
- Le suivi dynamique, quantitatif et qualitatif, des engagements de l'État pour une recherche « verte » dans le respect des ODD

- Le recours stratégique au Plan de relance pour produire un impact transformant du patrimoine immobilier dans un objectif de durabilité et pour réduire substantiellement son empreinte carbone et sa consommation d'énergie
- L'encouragement et le suivi des participations françaises à des projets, programmes, initiatives ou structures d'expertise et d'appui aux politiques publiques de niveau européen ou international
- L'expérimentation de la démarche de budgétisation tenant compte de l'impact environnemental des mesures avec la construction d'un « Budget Vert »
- La publication d'une circulaire « sobriété énergétique » (réduction de 10% sur deux ans de leur consommation d'énergie (plan de sobriété énergétique fin 2022))

Les leviers d'actions du MESR :

Objectif : Intégration des enjeux de transition écologique et de gestion durable de la biodiversité, dans les stratégies des établissements et organismes

- Pour les établissements (Référentiel du HCERES) :

Suivre la politique menée en matière de développement durable dans leurs activités de recherche, en matière de transition écologique, énergétique et environnementale sur les sujets immobiliers, dans leurs activités de transfert et de formation qui doivent intégrer les enjeux du développement durable.

- Pour les unités de recherche (Référentiel du HCERES) :

Six indicateurs permettent d'évaluer ces critères :

- 1) *L'unité est dotée d'une charte de développement durable et le règlement intérieur y fait référence,*
- 2) *Les critères de développement durable d'empreinte environnementale dans la définition des actions de recherche et des expérimentations,*
- 3) *Une politique de gestion des missions et des déplacements des personnels est adoptée,*
- 4) *Une politique de gestion des déchets, des consommables et des rebuts est adoptée*
- 5) *Les étudiants accueillis sont sensibilisés régulièrement à la prise en compte des impacts environnementaux*
- 6) *L'unité autoévalue en continu ses bonnes pratiques en matière d'empreinte environnementale*

Instruments du MESR :

- Les contrats d'objectifs et de performance, ou les contrats d'objectifs de moyens et de performance conclus avec les organismes de recherche après évaluation par le HCERES
- Les contrats quinquennaux avec les établissements d'enseignement supérieur après évaluation par le HCERES qui vont évoluer vers des contrats d'objectifs de moyens et de performance (COMP)
- Le Dialogue Stratégique et de Gestion (DSG) annuellement conduit par le MESR : suivre le déploiement des grandes politiques publiques du MESR, accompagner les établissements dans la conduite de leurs principaux axes stratégiques, suivre la mise en œuvre des COMP
- La programmation des thématiques de recherche clés (Agence Nationale de la Recherche (ANR), France 2030, mobilisation des financements du PIA, ...)

Objectifs du MESR :

- Fixer aux opérateurs des objectifs ambitieux qu'ils pourront décliner en toute autonomie
- Piloter avec eux leur réalisation avec des instruments de responsabilisation
- Evaluer l'atteinte de ces objectifs
- Tirer des conséquences de cette évaluation en termes d'allocation de moyens

Thématiques du plan :

- Gouvernance
- Formation
- . La sensibilisation et la formation aux enjeux de la transition écologique pour un développement soutenable et aux nouveaux métiers de la société décarbonée
- > Définir le socle de connaissances et compétences TEDS, Cartographier l'existant
- > Sensibiliser et former tous les enseignants de l'enseignement supérieur et scolaire, les dirigeants des établissements d'enseignement supérieur, tous les étudiants de l'enseignement supérieur

>Développer des formations spécialisées dans les métiers qui seront en tension en 2030, Identifier les nouveaux métiers de l'économie « verte »

>Favoriser la mobilisation des personnels du supérieur, Encourager les actions de TEDS dans la vie étudiante et valoriser l'engagement étudiant au service de la transition écologique

- Recherche

. La production de connaissances et d'innovations de rupture porteuse de solutions d'avenir

. Renforcer la mobilisation de l'expertise scientifique en appui aux politiques publiques et à la mutation de la société

. Renforcer le partage des avancées scientifiques pour conforter un dialogue confiant entre la Science et la Société Recherche

- Vie de campus

. S'engager activement dans la transition bas carbone et la réduction de l'impact environnemental de l'enseignement supérieur et de la recherche par la mobilisation des acteurs

. Mettre en place une démarche nationale de maîtrise de l'empreinte environnementale liée aux activités de la recherche et de la formation pour accompagner sa mise en œuvre

. Promouvoir et renforcer la rénovation des bâtiments des opérateurs de l'État

. Inciter et valoriser l'engagement du personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la transition écologique et du développement durable

Jalons et indicateurs concernant l'implication de la gouvernance :

- En 2023, tous les opérateurs auront introduit à leur contrat d'objectifs, y compris par avenant, un volet dédié aux enjeux environnementaux et climatiques assorti de jalons et d'indicateurs précis.

- Dès la fin de l'année 2022, le dialogue stratégique et de gestion sera l'occasion d'un accompagnement des opérateurs dans la mise en place de cette stratégie et l'identification des premières actions à conduire. Tous les projets formation, recherche, vie étudiante financièrement accompagnés par le MESR devront y contribuer

Jalons et indicateurs concernant la formation et la sensibilisation :

- En 2023, avoir défini un socle de compétences et connaissances TEDS.

- Au printemps 2023, avoir une cartographie complète de l'existant afin de pouvoir déployer le Plan Climat/Biodiversité et Transition écologique au plus près des besoins connus aujourd'hui. Cette cartographie des formations existantes permettra d'engager un plan d'adaptation de l'offre de formation aux nouveaux métiers qui vont émerger.

- D'ici à 2023, avoir mis au point un dispositif de mise à niveau des enseignants sur la TEDS.

- À partir du 1er janvier 2023, tous les recrutements d'enseignants-chercheurs donnent lieu au suivi d'un module certifiant dédié aux grands enjeux de la TEDS et à partir de la rentrée 2023, tous les étudiants de Master Meef bénéficieront d'un module certifiant dédié. Ce module sera également proposé à tous les enseignants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire en formation continue.

- D'ici à 2023, le MESR proposera une formation à tous les dirigeants d'établissement.

- À la rentrée 2023, les modules de formation "Socle commun" seront disponibles pour l'ensemble des étudiants de premier cycle. Pour les formations à bac+2 et bac+3, cela signifie que, dès 2025, tous les étudiants en auront suivi le contenu et bénéficieront d'une certification.

- Lancer en 2023 une prospective sur les nouveaux métiers de l'économie "verte" en 2050.

- Nombre et proportion de congés pour projets pédagogiques (CPP) ciblés sur formation TEDS.

- Nombre d'événements nationaux soutenus institutionnellement.

- Dans le cadre de la création d'un prix Pépite TEDS dédié aux entrepreneurs étudiants qui créent des produits ou service dans le domaine de la TEDS, nombre de projets créés et accompagnés.

- Nombre de schémas directeurs de vie étudiante incluant un volet transition écologique et développement durable.

- À partir de la rentrée 2023, doubler la part de la CVEC dédiée aux initiatives étudiantes de soutien aux enjeux de TEDS.

Jalons et indicateurs concernant la production de connaissance :

- *Quantifier le nombre et les montants des projets ANR dédiés aux thématiques du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité et à ses conséquences, ainsi qu'à celle de la transition écologique. Les années 2021 et 2022, qui précéderont l'entrée en vigueur de cet indicateur constitueront des références. (à faire)*
- *Quantifier le nombre et les montants des programmes de recherche et d'innovation du PIA 4 et de France 2030 dédiés, de manière directe et indirecte, au changement climatique, à la préservation et la gestion durable de la biodiversité et à la transition écologique. Les années 2020 et 2021, qui précéderont l'entrée en vigueur de cet indicateur constitueront les références. (à faire)*
- *Mesurer le nombre de projets européens intégrant des équipes françaises ou coordonnés par des équipes françaises, traitant des sujets relatifs au changement climatique, en faisant la distinction entre projets concernant l'atténuation et l'adaptation, des sujets relatifs à la préservation et la gestion de la biodiversité, et enfin ceux relatifs à la TEDS (transition écologique pour un développement soutenable). (à faire)*
- *Mesurer le nombre d'études d'expertises menées par les opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche contributives pour l'éclairage, l'appui ou l'évaluation de politiques publiques climatiques en distinguant entre projets concernant l'atténuation et l'adaptation, des sujets relatifs à la préservation et la gestion de la biodiversité, et enfin ceux relatifs à la TEDS. Il s'agit pour cet indicateur d'études ayant fait l'objet d'une commande publique. (à faire)*
- *Quantifier le nombre des projets soutenus par l'ANR et par le MESR dans les domaines de l'interaction « science-société » à la TEDS. (fait)*

Jalons et indicateurs concernant la transition bas carbone et la réduction de l'impact environnemental :

- En 2024, 50 % des établissements d'enseignement supérieurs publics et les Eespig se seront saisis du référentiel DD&RS et 25 % obtiendront le label DD&RS. En 2027, tous les établissements se seront saisis du référentiel DD&RS et 66 % obtiendront le label DD&RS.
- En 2024, le MESR aura identifié les outils de mesure de l'empreinte carbone des activités de formation, recherche et vie étudiante, intégrés à un nouveau modèle de calcul utilisé par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que les organismes de recherche.
- À partir de 2024 et des premiers travaux réalisés dans le cadre du plan de relance et du CPER, le MESR mesurera la part des financements (plan de relance, CPER...) consacrés à la rénovation du parc immobilier des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de la mesure du pourcentage de la surface du parc concernée. Cet indicateur est initialement issu de l'action de suivi du volet rénovation énergétique du plan de relance. Cette mesure dynamique permet d'objectiver la rénovation immobilière globale du parc de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- À partir de 2024, le MESR et ses opérateurs identifieront les économies d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre réalisées au travers du plan de relance. Il s'agira d'apprécier le gain attendu en matière de consommation énergétique par rapport à la situation initiale, calculé à l'échelle des bâtiments. Le gain est calculé comme l'écart entre la consommation estimée après travaux et la consommation avant travaux lors du lancement de l'appel à projets en 2020 ou antérieurement.
- Depuis 2021, un indicateur est mis en place par le MESR dans le cadre du PLF pour mesurer la progression de la mise en œuvre des obligations réglementaires liées à la transition énergétique par les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit de mesurer le pourcentage d'économies d'énergie et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre obtenus par les établissements de l'enseignement supérieur selon l'année de référence 2019, suivant la trajectoire des exigences du dispositif éco énergie tertiaire.

M. GERVAIS constate que, pour les unités de recherche, il faut suivre le référentiel du HCERES. Il s'agit donc de se préparer pour la prochaine évaluation sur les 6 indicateurs permettant d'évaluer les critères du HCERES.

Le travail peut être lancé dès à présent sur ces 6 indicateurs. Le plan Climat sera présenté aux directeurs d'unité le 16 mars. On pourrait s'appuyer ensuite sur des référents dans les laboratoires et animer un groupe de travail avec ces référents. Le travail serait conduit en coordination avec le CNRS et l'INSERM pour les unités mixtes. Une partie du travail est interne aux laboratoires, une partie peut

être mutualisée à l'échelle de l'établissement : charte de développement durable, politique de gestion des missions et déplacements des personnels, politique de gestion des achats...

Les aspects peuvent être très variables d'un laboratoire à l'autre. Il s'agira d'être le plus pragmatique possible et de ne pas pénaliser les activités en tenant compte des spécificités de chaque laboratoire.

III - Présentation de l'outil CAPLAB - Vincent LE DUC, chargé du Système d'information Recherche à la Direction de la Recherche et de l'Innovation

Voir power-point de présentation en annexe.

Khaled HIRECH précise que l'outil CAPLAB est une première brique du Système d'information Recherche, outil indispensable d'aide au pilotage des unités et projets de recherche.

La finalité d'un SI Recherche :

- Connaître les partenariats, les projets et les activités de recherche des laboratoires afin d'aider à leur pilotage.
- Consolider et mettre à disposition de différents acteurs des données d'activités et de gestion jusqu'ici éparses et non disponibles dans leur ensemble.
- Produire et diffuser des informations nécessaires au suivi des activités de recherche d'une part et aux choix stratégiques d'autre part.

Pour qui ?

- Pour l'établissement : VP recherche, DGS, CPAS, DRInnov (SPVR), DIAF, etc.
- Pour les Unités de Recherche : Dir. laboratoires, personnel d'appui à la recherche, etc.

Pour quoi ?

- Centraliser des informations liées aux partenariats, aux activités de recherche et de transfert.
- Offrir une vision partagée entre les UR et l'établissement et optimiser les échanges.
- Faciliter le pilotage des activités de recherche, les activités contractuelles et de transfert.
- Aider au suivi des réponses aux appels à projets régionaux, nationaux et européens.
- Recenser, décrire, suivre les projets et les activités de recherche (y compris publications).
- Répondre aux besoins de pilotage des UR : dotation, bourses doctorales, ...
- Répondre aux enquêtes régulières du ministère (DGSIP).

Comment ?

- A partir d'un ensemble de modules ou briques logicielles complémentaires s'intégrant dans le schéma directeur du numérique de l'établissement.

SI Recherche : Benchmark :

- TROPIC : Technique de Recherche OPérationnelle Ingénierie de Contrat, permet le suivi et l'accompagnement des projets de recherche, gère les brevets, développé par Legal Suite.
- OSCAR : Organisation et Suivi des Contrats et des Activités de Recherche, développé par UniCaen
- Outil SANGRIA de la suite logicielle Cocktail : permet la gestion des structures et projets de recherche (montage de contrats, suivi des dossiers de demande de financement).

Les 2 premières solutions répondent à la problématique PROJETS Scientifiques mais ne couvrent pas tout le spectre de nos besoins.

L'outil Cocktail implique une adhésion aux autres outils du consortium.

- CAPLAB de l'AMUE : redéfinition du périmètre courant 2020, redémarrage du projet.

M. HIRECH indique que CAPLAB est un outil national partagé commun aux laboratoires et à leurs établissements de rattachement qui permet de connaître les projets et les activités de recherche des laboratoires afin d'aider à leur pilotage.

Il s'agit d'une application co-construite, co-hébergée et bientôt co-exploitée pour le compte de tous :

- CAPLAB est une application nationale mise à disposition en mode service, co-construite avec l'université Clermont Auvergne et le CNRS.
- Aucune installation, hébergement, exploitation pour l'établissement : l'université de Strasbourg héberge l'infrastructure technique pour le compte de la communauté, l'exploitation en est assurée par l'AMUE, à ce jour.
- Un investissement et une responsabilité par conséquent réduite pour les DSI des établissements.

L'université de Poitiers participe au projet dans la vague 1 avec les universités de Caen, d'Evry, de Paris 1 – Panthéon Sorbonne, de Picardie – Jules Verne, les établissements pilote étant Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont Auvergne, INSERM et Lorraine. Une deuxième vague d'adhésion devrait suivre en septembre-octobre 2023.

Vincent LE DUC présente les données et utilisateurs, les fonctionnalités, la valeur ajoutée, la feuille de route de déploiement et l'équipe projet UP.

Les données dans CAPLAB : organisation en établissement et en unités de recherche, structures, personnes, projets, produits de la recherche, appels à projets, candidatures, partenariats.

Les utilisateurs de CAPLAB : chercheurs, responsables d'équipe, directeurs d'unité, acteurs de l'établissement...

Les fonctionnalités de CAPLAB :

- Représenter la cartographie de la recherche : organisation en établissement et unité de recherche ; partage des informations descriptives des unités avec les établissements auxquels elles sont rattachées
- Collecter les produits de la recherche : un lien avec Conditor (HAL, PubMed) basé sur l'identifiant ORCID permet au chercheur de visualiser une partie de ses productions référencées
- Une vision à 360° des activités et des projets : offrir une vision partagée multi-tutelles de l'activité des unités ; recenser, décrire et suivre les projets et activités réalisés au sein des unités ; répondre aux besoins de pilotage de l'unité de recherche ; gérer des appels à projets internes
- Visualiser les projets de l'AAPG ANR (vue consolidée sur les projets déposés à l'AAPG ANR)
- Gérer les appels à projets internes

Les fonctionnalités transverses de CAPLAB : une application bilingue, une aide en ligne disponible directement depuis l'application, une documentation complète intégrée à l'outil, une gestion facilitée des comptes et habilitations.

La valeur ajoutée de CAPLAB :

- le partage des données entre l'unité et ses établissements de rattachement,
- l'unicité des données projets, notamment lorsqu'il y a plusieurs partenaires,
- la possibilité de faire des restitutions pour tout rapport d'activité.

La feuille de route de déploiement de CAPLAB :

La prise en main de l'application et la formation des personnels devraient commencer dès à présent pour un déploiement prévu à l'automne dans les unités de recherche. Cependant, chaque planning est personnalisé et adapté aux besoins et aux objectifs de chaque établissement. Le planning de l'université de Poitiers est en cours d'élaboration, 2 ou 3 unités de recherche pourraient être des unités test ou pilote. L'AMUE apportera un accompagnement et un suivi personnalisé adapté au rythme et besoin de chaque établissement.

L'équipe projet de CAPLAB - UP :

- Porteurs de projet niveau gouvernance : pilotage stratégique et politique
Yves GERVAIS (VP Recherche) et Khaled HIRECH (Dir. DRInnov)
- Chefs de projet : pilotage opérationnel et technique
Vincent LE DUC (DRInnov) et Sylviane RIFFAUD (DSI)

- Référents métiers : nomenclatures, habilitations des utilisateurs, description UR
Vincent LE DUC, Murielle TAILLET et Bruno MERCIER

- Référents techniques et data
Sylviane RIFFAUD, Jérémy ROUSSEAU

Contact : une adresse "[Fonction] CAPLAB - Projet" <projet.caplab@univ-poitiers.fr> sera prochainement mise en service.

M. GERVAIS souligne le besoin d'un outil de pilotage pour l'Université comme pour les laboratoires, utile également lors de la préparation des dossiers d'évaluation HCERES. Le Ministère n'est pas parvenu à mettre en place un outil commun, quelques laboratoires (XLIM, PPRIME) ont développé leur propre outil. Il s'agit à présent, dans un souci de simplification, d'unicité des données et même si cela représente un certain coût (30 à 60k€/an), de se doter d'un outil qui viendra compléter pour la Recherche les SI de l'établissement.

IV- Examen du projet de règlement intérieur de la MSHS

Le point est retiré de l'ordre du jour.

V - Informations diverses

- Date de la Commission Recherche du mois de mai

La Commission Recherche du mois de mai est normalement prévue le 11 mai. Or, la Journée Nationale sur le Doctorat organisée par Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche se tiendra à cette même date. Il est important pour l'UP d'y participer. Aussi, M. GERVAIS propose d'avancer au 4 mai la Commission Recherche initialement prévue le 11 mai.

- Allocations de thèse

Le nombre d'allocations de thèse UP n'est pas encore connu, mais devrait être du même ordre que l'an passé, soit une trentaine d'allocations.

8 cofinancements sont apportés par les collectivités territoriales locales : 5 de Grand Poitiers, 1 de Grand Angoulême, 1 de Niort Agglomération, 1 du Département de la Vienne.

Grand Poitiers a retenu 4 sujets parmi les dossiers présentés dans le cadre de l'AAP Région. Il reste un cofinancement sur le thème des mobilités. Ce ½ financement sera fléché vers la campagne d'allocations de thèse classique.

Grand Angoulême n'a pas retenu les propositions de l'UP et invité l'établissement à faire de nouvelles propositions. S'il n'y a pas convergence, ce ½ financement sera fléché lui aussi vers la campagne d'allocations de thèse classique.

Les écoles doctorales et les laboratoires en seront informés.

S'agissant de Niort Agglomération et du Département de la Vienne, a priori les sujets proposés sont retenus.

- AAP Recherche Région - PSGAR

AAP Recherche : RAS.

PSGAR : 4 programmes ont été retenus par la Région : Maladies infectieuses (porté par l'Université de Bordeaux), Multirisque en Forêt (INRAE), Submersion et Erosion des Littoraux (Université de Bordeaux), Transition agro-écologique (INRAE). L'UP participe dans les 4 programmes.

Le problème est l'effet sur l'AAP Recherche, l'enveloppe financière étant commune aux deux AAP et devant être partagée à terme, moitié AAP Recherche et moitié AAP PSGAR.

Comme il est plus difficile de répondre à l'AAP PSGAR, il est important pour l'UP de porter des programmes dès l'an prochain. Pour cela, il faut être force de proposition de thématiques. Une thématique Energie devrait être proposée par l'université de Pau. Les réseaux régionaux jouent un rôle important dans le choix des thématiques.

- Excellences UP²

L'AAP Impulsions interdisciplinaires Recherche devrait être reconduit en avril. Il permettrait de financer 8 à 14 projets (3 à 15 k€/projet). Les critères seraient similaires à ceux retenus lors du précédent AAP. Attention toutefois, un plan de gestion des données (PGD) sera exigé cette année pour les projets retenus qui génèrent de la donnée.

- CPER

Pas d'information supplémentaire.

La signature du CPER devait avoir lieu en décembre 2022. Elle a été repoussée au printemps 2023. Seule la part Etat est disponible. Il ne peut pas y avoir de lancement de projet sur la part Région tant que le CPER n'est pas signé,

- Allocataires normaliens

Quelques allocataires normaliens (ENS Lyon) sont accueillis tous les ans à l'UP. Les allocations sont versées par le Ministère à l'ENS qui reverse à l'UP.

Or le versement s'élève à 91 k€/3 ans alors que le salaire d'un doctorant est de 111 k€/3 ans. Cela a une incidence sur le budget de l'UP de 20 k€/doctorant normalien.

La Commission Recherche convient de ce que si le nombre des demandes venait à augmenter, une validation préalable de la Commission Recherche pourrait être envisagée.

- Déploiement des Structures Fédératives de Recherche

La mise en place des structures fédératives se poursuit : IFR biologie-santé (la réunion du comité de pilotage élargi - acteurs, tutelles a eu lieu le 28 février) et IFR Droit.

- Date sélection dossiers AAP équipements

Le groupe de travail se réunira la semaine précédant la Commission Recherche du 30 mars qui validera les projets retenus. Les résultats seront notifiés aux porteurs de projets dans les jours suivants.

- Dates des CR 2022-2023

30 mars - 4 mai - 8 juin - 29 juin - 6 juillet.

VI - Questions diverses

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 17 heures 30.

Yves GERVAIS
Président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.